



**Résultats* du scrutin de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire
des actionnaires du 16 juin 2009
(réunie sur 1ère convocation)**

Quorum obtenu : 26,498 %

* Les résultats sont arrondis à la deuxième décimale

Résolutions	% Pour	% Contre	% Abstentions et nuls	Résultat
A titre ordinaire				
1^{ère} résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008	95,03 %	4,84 %	0,13 %	Adoptée
2^{ème} résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008	95,05 %	4,82 %	0,13 %	Adoptée
3^{ème} résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008	99,82 %	0,10 %	0,08 %	Adoptée
4^{ème} résolution : Ratification de la cooptation de Monsieur Frédéric Rose en qualité d'administrateur	92,03 %	7,89 %	0,08 %	Adoptée
5^{ème} résolution : Echéance et renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Rose	92,03 %	7,89 %	0,08 %	Adoptée
6^{ème} résolution : Echéance et renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Lescure	95,80 %	4,04 %	0,16 %	Adoptée
7^{ème} résolution : Echéance et renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François de Carbonnel	98,96 %	0,93 %	0,11 %	Adoptée
8^{ème} résolution : Approbation, au titre des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce sur renvoi de l'article L.225-42-1 dudit Code, des termes et conditions de l'obligation de non-concurrence de Monsieur Frédéric Rose en faveur de la Société	91,51 %	8,38 %	0,11 %	Adoptée

Ces informations sont fournies à titre indicatif, les résultats officiels seront communiqués dans le procès-verbal de cette Assemblée.

9^{ème} résolution :	Approbation, au titre des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce sur renvoi de l'article L.225-42-1 dudit Code, des termes et conditions de l'indemnité due à Monsieur Frédéric Rose en cas de révocation de ses fonctions de Directeur Général	56,02 %	43,81 %	0,17 %	Adoptée
10^{ème} résolution :	Approbation, au titre des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, de la rémunération exceptionnelle de 60 000 euros allouée à Monsieur François de Carbonnel par le Conseil d'administration du 9 avril 2008 pour la mission de recherche d'un nouveau Directeur Général	87,46 %	12,43 %	0,11 %	Adoptée
11^{ème} résolution :	Approbation, au titre des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, de la rémunération exceptionnelle de 8 000 euros allouée à Monsieur Paul Murray par le Conseil d'administration du 23 juillet 2008 pour la mission de suivi d'un litige	81,10 %	18,72 %	0,18 %	Adoptée
12^{ème} résolution :	Approbation, au titre des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, de la prime exceptionnelle de 360 000 euros allouée à Monsieur Julian Waldron par le Conseil d'administration du 28 mars 2008 au titre de son contrat de travail en qualité de Directeur Financier	72,71 %	27,08 %	0,21 %	Adoptée
13^{ème} résolution :	Pouvoirs pour les formalités	91,98 %	7,86 %	0,16 %	Adoptée
<i>A titre extraordinaire</i>					
14^{ème} résolution :	Modification de l'article 11.1 des statuts de la société (Modification du nombre d'administrateurs)	86,56 %	13,35 %	0,09 %	Adoptée
15^{ème} résolution :	Modification de l'article 8.2.2 des statuts de la Société (Suppression de l'obligation pour tout actionnaire venant à détenir 2% du capital social ou des droits de vote d'inscrire ses titres au nominatif)	87,75 %	12,14 %	0,11 %	Adoptée
16^{ème} résolution :	Décision de ne pas dissoudre la Société à la suite de la perte de la moitié du capital social	99,71 %	0,21 %	0,08 %	Adoptée

Ces informations sont fournies à titre indicatif, les résultats officiels seront communiqués dans le procès-verbal de cette Assemblée.